



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armindo GOMES, Maire.

Etaient présents : Armindo GOMES, Philippe EXBRAYAT, Henri PRÉVOSTEAU, Dejan GLISOVIC, Humberto CARVALHO, David FRATINI,

Absents : France VAN DEN BURG, Valérie DUVAL, Grégoire MEYMERIE, Alexandre BONILLA PEREZ,

Quorum : 6

Procurations :

Date de la convocation : 8 mars 2023

Ordre du jour :

- I. Nomination du secrétaire de séance 2
- II. Validation du compte-rendu du 23 février 2022 2
- III. Vote du taux de fiscalité 2023 2
- IV. Vote des demandes de subventions 2



I. Nomination du secrétaire de séance

Mr Dejan GLISOVIC a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

II. Validation du compte-rendu du 23 février 2022

Le maire ayant déjà envoyé le compte-rendu en amont, demande au conseil s'il y a des modifications à apporter.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal valide le compte-rendu.

III. Vote du taux de fiscalité 2023

Le maire présente au conseil l'état 1259 transmis par la DGFIP et propose un maintien de l'ensemble des taux de fiscalité c'est-à-dire :

- Taxe Foncière Bâtie **41,57%**
- Taxe Foncière Non Bâtie **29,58%**
- Taxe d'Habitation **10,15%**

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité pour le maintien des taux de fiscalité.

IV. Vote des demandes de subventions.

Le maire présente au conseil les demandes de subventions déposées à la mairie.

- Le club des retraités de Saint Léger Des Aubées et Santeuil
- L'ADMR Auneau
- L'école Notre Dame de Sours
- L'association de Prévention routière de Chartres
- La fédération des aveugles de France d'Orléans

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité une subvention de 150 € pour le club des retraités de Saint-Léger-Des-Aubées et Santeuil ainsi qu'une subvention de 100 € à l'ADMR Auneau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.